Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212902050-20251126-2025_06_06-DE

MAIRIE DE

29270 PLOUNEVEZEL

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Etaient présents :
Dominique BAIL, Danie BERNARD, Xavier BERTHOU, Vincent BOULANGER (arrivé à 19 heures 7 minutes pour la délibération 2025 06 03), Kévin COIGNAT, Sophie CONNAN, Stéphane COTTY, Stéphane FAILLER, Karine HERVIOU, Sabrina LE ROUZIC, Mathieu PINSEC, Vincent MAGUET, Lutske ZUURBIER

Absents excusés :

Laurence CORNEC

Le quorum est atteint.

Délibération 2025 06 06 : Ouverture anticipée des crédits d'investissements 2026

Il est rappelé à l'assemblée que l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1r janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1er janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ainsi qu'aux restes à réaliser. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Aussi, il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur Le Maire, dès à présent et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2025 pour le budget principal et les budgets annexes. Il est donc proposé d'autoriser l'ouverture des crédits budgétaires pour 2026 à hauteur de 25 % des crédits votés en 2025 pour les investissements (hors reports, hors dette et hors imputations d'ordre) selon le tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212902050-20251126-2025_06_06-DE

Chapitre	Article	Budget 2025	DM 2025	Total BP+DM	Ouverture des crédits 2026
20	2051-Concessions et droits similaires	1 738.28 €	0.00 €	1 738.28 €	434.57 €
21	2157-Materiel et outillage technique	10 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €	2 500.00 €
	2181-Installations générales, agencement et aménagements divers	44 726.40 €	0.00 €	44 726.40 €	11 181.60 €
	2183-Matériel informatique	9 826.66 €	0.00 €	9 826.66 €	2 456.66 €
	2184-Materiel de bureau et mobilier	4 500.00 €	0.00 €	4 500.00 €	1 125.00 €
	2188-Autres immobilisations corporelles	3 919.09 €	0.00 €	3 919.09 €	979.77 €
23	231-Autres immobilisations corporelles	105 548.97 €	80 000.00 €	185 548.97 €	46 387.24 €
TOTAL				**260 259.40 €**	**65 064.84 €**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, l'ouverture anticipée des crédits d'investissements 2026.

Pour copie conforme,
Le 25 novembre 2025

Le Maire,
Stéphane COTTY

